

## Programme de récompenses ProTeam

### Règlements du Programme de récompenses (ci-après appelés « règlements »)

1. Admissibilité. Le programme de récompenses ProTeam (ci-après appelés « programme ») est commandité par ProTeam inc., une division d'Emerson Electric Company inc. (ci-après appelés « ProTeam »). Seules les personnes suivantes sont admissibles au programme : (a) légalement employées aux États-Unis ou au Canada à titre d'agent manufacturier ProTeam ou de représentant d'un distributeur ProTeam, que ce soit à temps partiel ou à temps plein ; (b) légalement reconnues comme citoyen américain canadien et résidant aux États-Unis ou au Canada ; (c) âgées de 18 ans ou plus, ou ayant atteint l'âge de la majorité dans l'état ou la province de résidence (ci-après appelées « personnes admissibles »). Pour participer au programme, la personne doit garder le statut de personne admissible, tel que défini ci-dessus.
2. Comment s'inscrire. À partir du 1<sup>er</sup> août 2015, toute personne admissible peut s'inscrire au programme de l'une des façons suivantes : (a) en visitant le [www.pro-team.com/rewards](http://www.pro-team.com/rewards) (ci-après appelés « site ») et en répondant à toutes les questions formulées et en créant un compte ; (b) en retournant le formulaire ci-joint dûment rempli à ProTeam, soit par courriel au [proteam.rewards@emerson.com](mailto:proteam.rewards@emerson.com), soit par télécopieur au (303) 759-5690, soit par la poste à ProTeam à l'adresse suivantes : 66 Springer Dr., #306, Highlands Ranch, CO 80129 ATTN: ProTeam Rewards. Les renseignements fournis doivent être honnêtes, exacts et complets. En s'inscrivant, la personne admissible accepte de recevoir des courriels périodiques ou d'autres formes de communications en provenance de ProTeam relativement à la promotion et aux produits ProTeam.
3. Cartes de récompenses. Après avoir fourni les réponses complètes et exactes à toutes les questions, les personnes admissibles des États-Unis se verront remettre une carte de récompenses Visa, tandis que celles résidant au Canada recevront une carte récompense MasterCard (ci-après appelées « cartes de récompenses »). En provenance d'un tiers administrateur, ces cartes de récompenses sont acheminées par la poste à l'adresse mentionnée sur le formulaire d'inscription. Pour être en mesure d'activer et d'utiliser la carte, il faudra suivre les instructions fournies par l'administrateur des cartes. Certaines modalités et restrictions supplémentaires s'appliquent.
4. Promotions. ProTeam s'engage à tracer périodiquement les grandes lignes des objectifs et critères de vente à l'intention des personnes admissibles, que ce soit en matière de produits en particulier ou de montants des ventes, ou d'autres objectifs ou critères (une « promotion »). Tous les détails sur chaque promotion, notamment les dates de début et de fin, seront affichés sur un site Internet réservé aux représentants et communiqués par courriel aux participants inscrits au Programme de cartes de récompenses. Toute personne admissible qui aura atteint ou dépassé les objectifs ou critères affichés dans le cadre de la promotion, et qui aura fournis de la façon appropriée tous les renseignements et documents requis, tel que décrit ci-dessous, sera admissible à un crédit monétaire émis sur leur carte de récompenses sous réserve d'une vérification effectuée par ProTeam.
5. Obtention de récompenses. Pour obtenir des récompenses, toute personne admissible doit, dans le cadre de chaque promotion :
  - a. Effectuer un suivi du déroulement de leurs ventes applicables à la promotion et conserver un exemplaire de tous les reçus de vente et des autres documents connexes ;
  - b. Faire parvenir à ProTeam tout le matériel promotionnel, tel que décrit ci-dessous, au plus tard 45 jours après la fin du mois applicable à la promotion. Il sera possible de fournir les renseignements pour l'obtention des primes de récompenses en ouvrant une session de votre compte sur le site Internet, puis en entrant et en envoyant tous les renseignements et documents suivants : nom du compte du client, type de compte, numéro des articles, quantité vendue et votre adresse de courriel, de même qu'un exemplaire des preuves de vente, notamment des copies des factures (collectivement le « matériel promotionnel »). Il est également possible de faire parvenir votre matériel promotionnel, accompagné du formulaire de réclamation (que l'on peut télécharger sur le site Internet) dûment rempli et signé, par courriel à [proteam.rewards@emerson.com](mailto:proteam.rewards@emerson.com), par télécopieur au (303) 759-5690 ou par la poste à ProTeam, 66 Springer Dr., #306, Highlands Ranch, CO 80129 ATTN: ProTeam Rewards. **Toujours conserver des exemplaires du matériel promotionnel pour vos dossiers.**
  - c. **Importantes notes sur les dates de réclamation** : Le matériel promotionnel doit avoir été reçu par ProTeam le 45<sup>e</sup> jour suivant la fin du mois d'une promotion donnée. **Aucune vente effectuée dans le cadre d'une promotion donnée ne peut être reportée à la promotion suivante.** Par exemple, ProTeam doit avoir reçu les renseignements et documents relatifs aux ventes dans le cadre de la promotion d'octobre 2015 avant ou le 14 décembre 2015, à défaut de quoi toute récompense potentielle possible sera perdue.

6. Émission des récompenses. ProTeam se réserve le droit d'examiner tout le matériel promotionnel envoyé dans les délais afin de s'assurer de l'admissibilité et de l'exactitude des renseignements. Prévoir un délai d'au moins 30 à 60 jours pour le traitement des demandes et l'émission des récompenses sur le solde de la carte. Des crédits de récompense seront émis par tranche de 5 \$, tel qu'expliqué dans les détails relatifs à une promotion donnée. Les crédits de récompense sont administrés par une entité indépendante ; des conditions supplémentaires s'appliquent sur l'utilisation des cartes de récompenses. Pour plus de détails, consulter les cartes de récompenses et toute la documentation qui l'accompagne.
7. Vérification du solde et mise à jour du compte. Les personnes admissibles qui résident aux États-Unis peuvent vérifier leur solde en composant le 1 800 798-4104 ou sur le site Internet [www.svcards.com](http://www.svcards.com). Les personnes admissibles qui résident au Canada peuvent vérifier leur solde en composant le 1 855 209-8384 ou sur le site Internet [www.cardbalancesite.com/fre](http://www.cardbalancesite.com/fre). Ces numéros et ces sites Internet ne sont pas administrés par ProTeam. **Il vous incombe de nous fournir les renseignements exacts sur votre compte et de nous informer de tout changement à vos coordonnées et à votre compte.**
8. Retour de marchandise. Les personnes admissibles doivent signaler sur-le-champ tout retour de marchandise déjà réclamé, ce qui entraînera une réduction du montant crédité au compte à l'origine, ou un crédit appartenant à la personne admissible qui est propriétaire de la carte de récompenses dont le solde est négatif.
9. Exigences et restrictions. ProTeam n'émettra des récompenses que pour les produits vendus, expédiés et facturés d'une façon légale et convenable dans la pratique normale du commerce. Il incombe aux personnes admissibles de fournir tous les renseignements complets et exacts dans les délais prévus pour être admissibles à recevoir les récompenses. Les formulaires de réclamation incomplets pourraient, à la discrétion de ProTeam, être considérés comme inadmissibles. Les récompenses remises à toute personne admissible qualifiée sont personnelles et non transférables. Aucune substitution ou réclamation en argent en échange d'une carte de récompenses ou de tout solde de récompense, en tout ou en partie, ne sera accordé.
10. Taxes. Tout participant assume l'entière responsabilité des taxes locales, provinciales, fédérales. Lorsque la loi l'exige, ProTeam s'engage à signaler le nom des participants et les soldes de récompense à l'IRS (Internal Revenue Service) et se réserve le droit de demander aux participants de remplir, signer et retourner un formulaire W-9 de l'IRS. Au Canada, l'organisme avisé est Revenu Canada et Emerson Electric Canada émettra des formulaires T4A à tous les participants.
11. Fraude. Toute tentative d'utilisation frauduleuse ou abusive des récompenses ProTeam entraînera l'exclusion du participant. Certaines formes d'utilisation frauduleuse peuvent comprendre, sans s'y limiter, les exemples suivants :
  - Reproduction de bordereaux de vente ayant été remboursées précédemment ;
  - Articles obtenus dans le cadre du programme, puis retournés par la suite sans avoir été déclarés ;
  - Ventes réclamées pour le compte d'un confrère de travail aux ventes.Toute utilisation abusive du programme et des règles, tout défaut de respecter les modalités du programme, tout d'absence d'activité sur le compte, toute fausse déclaration ou tout comportement préjudiciable aux intérêts de ProTeam peut entraîner la révocation du compte et l'inadmissibilité à toute participation au programme. Toute personne dont l'adhésion au programme a été révoquée pourrait voir sa carte de récompenses désactivée automatiquement.
12. Autres modalités. ProTeam se réserve le droit, à son entière discrétion, de : (a) modifier, fermer ou annuler ce programme en tout temps, sans préavis, y compris les règlements du programme ; (b) disqualifier ou exclure les personnes du programme, y compris les personnes admissibles ; (c) procéder à des changements à ces règlements ou aux autres conditions. Il est important de vérifier et d'examiner tous les règlements et toutes les conditions afin de demeurer informé des mises à jour et des changements. ProTeam n'est pas responsable des représentations ou des renseignements perdus, en retard, volés, incomplets, non valables, inintelligibles, confus, retardés, non visibles ou envoyées par erreur, chacun pouvant être annulé à l'entière discrétion de ProTeam. En participant au programme, toute personne admissible s'engage à accepter et à respecter les règlements ou autres modalités affichées, ou autres modalités ou règlements applicables à la carte de récompenses associée à l'administrateur des cartes. Il incombe à ProTeam de résoudre, à son entière discrétion, tout différend à l'égard de la mise en œuvre du programme ou de l'admissibilité d'une personne. ProTeam n'est pas responsable des erreurs typographiques ou autres résultant de l'impression de ces règlements ou de l'administration du programme. En participant, toute personne admissible accepte également les modalités de la politique de confidentialité de ProTeam.
13. **Exonération/Quittance.** En s'inscrivant, chaque participant dégage ProTeam, les commanditaires participants ou les



administrateurs des cartes de récompenses, de même que toutes leurs sociétés mères, filiales, administrateurs, dirigeants, employés et agences respectifs de toute responsabilité de quelque nature que ce soit, et renonce à exercer tout recours contre ces parties à l'égard de l'ensemble des actions, causes d'action liés à des réclamations, coûts, blessures, pertes ou dommages-intérêts de quelque nature que ce soit (y compris, sans toutefois s'y limiter, les réclamations, coûts, préjudices, pertes et dommages associés à des blessures personnelles, à un décès, à des dommages matériels, à la destruction de biens, aux droits de publicité, au respect de la vie privée, à la diffamation ou à une fausse représentation, intentionnelle ou non) découlant ou en lien avec l'événement ou l'acceptation, la possession ou l'utilisation, voire la mauvaise utilisation, d'une carte de récompenses ou de la participation au programme. Toute controverse ou réclamation découlant ou en lien avec le programme devra être résolue par arbitrage administré par l'American Arbitration Association conformément aux Règles d'arbitrage commercial, et le jugement sur le montant accordé par l'arbitrage peut être rendu dans toute juridiction localement compétente. L'arbitre peut décider d'ordonner une mesure injonctive à la faveur de la partie individuelle qui demande que des mesures soient prononcées et ce, seulement dans la mesure nécessaire pour fournir le redressement réparatoire garanti par la réclamation individuelle de la partie. **TOUTE PERSONNE ADMISSIBLE RECONNAÎT QUE CHACUN PEUT ENGAGER DES POURSUITES CONTRE L'AUTRE À TITRE PERSONNEL SEULEMENT ET NON COMME REQUÉRANT OU MEMBRE D'UN RECOURS COLLECTIF OU D'UNE ACTION COLLECTIVE PRÉSUMÉE OU DANS UNE INSTANCE PAR REPRÉSENTATION.** De plus, à moins que la personne admissible et ProTeam en conviennent autrement, l'arbitre ne peut regrouper les réclamations de plus d'une personne et ne peut, par ailleurs, entendre aucune forme de procédures individuelles ou en groupe. Tous les litiges et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire de ces règlements sont régis par les lois de l'état du Missouri sans égard aux règles ou aux dispositions concernant les conflits de lois qui feraient en sorte que les lois d'une autre juridiction s'appliqueraient (que ce soit l'état du Missouri ou toute autre juridiction), ce qui causerait l'application de lois de juridictions autres que celles de l'état du Missouri.